



## Création d'une voie publique et accès de garage

Par **Guillaume09**, le 19/03/2016 à 10:21

Bonjour,

Un projet d'ouverture de voie publique nous a été proposé par la mairie sur l'arrière de parcelles afin de désengorger la rue principale et de créer des places de stationnement. En contrepartie la mairie nous présente le projet comme une opportunité pour avoir un second accès à nos parcelles.

La largeur de la voie proposée:

70cm en bordure des parcelles + 3m. de voie de circulation + 2,5m. emplacement de stationnement + 3m. de voie cyclable et piétons.

Ma question est la suivante, il est à mon avis impossible de rentrer et sortir d'un garage d'une largeur de 2,5 avec un véhicule de plus de 3m de long lorsque la voie de dégagement est de 3,70m (lorsque un véhicule sera garé sur l'emplacement vis à vis de notre sortie).

Malgré mes recherches je n'ai pas pu trouver une documentation autour de ce sujet. Merci de m'aiguiller.

Par **Tisuisse**, le 19/03/2016 à 11:35

Bonjour,

Vous n'êtes pas dans l'obligation d'accéder à la demande de votre maire, il devra alors passer

par la voie administrative, beaucoup plus contraignante et beaucoup plus longue que la voie amiable avec les propriétaires des parcelles.

Par **Guillaume09**, le **23/03/2016** à **08:07**

Merci pour votre réponse